

COMPTE RENDU Table Stratégique Essonne

15 février 2013

Membres présents :

Mr AUSSEIL, Vice-Président COPERPA,
Dr BARGMAN, Responsable Pôle Offre de Soins et Médico-Social DT ARS 91,
Mme BARROS Trésorière URPS IDE IDF
Mr BOTTER, Président France Alzheimer Essonne,
Mr BOURQUIN, Directeur Pôle Médico-Social ARS IDF,
Mr CASSINARI, Conseiller Technique Social Conseil Général 91,
Dr CAZES cheffe de service médico-social CG 91
Mme COURTOIS, Responsable PA, ARS IDF,
Dr DUPORTET, Président AGE 91, porteur MAIA centre est Essonne,
Mme GAUSSENS, Directrice Général, porteur MAIA nord Essonne,
Mr HUGUET, Directeur Territorial Adjoint ARS DT 91,
Mr LEGENTY, Chargé d'action sociale CNAV Ile de France,
Dr MAUGOURD, Administrateur PASI, et Hippocampes,
Mme PESCHEL Responsable Action Sanitaire et Sociale 91 MSA IDF
Mme RAUZE Vice-Présidente CG 91 en charge des solidarités et de la santé,
Mme SATARAD, Coordinatrice Administrative, Conseil Général 91,
Mr YAHMI, Référent MAIA, ARS IDF,

Et

Mme INFRAY, Pilote Dispositif Maia Centre Est Essonne,
Mme SCHVALLINGER, Pilote Dispositif Maia Nord Essonne,

1- Le dispositif d'intégration

Après un tour de table, Mr BOURQUIN ouvre la réunion. Il présente le dispositif d'intégration.

Il rappelle ici qu'il ne s'agit pas d'une instance supplémentaire qui vient concurrencer les autres structures comme les CLIC. Ce dispositif sera évalué une première fois à 18 mois et une seconde 18 mois plus tard en vue de préparer la labélisation.

Ces dispositifs sont en co-construction avec le Conseil Général. Ils sont en évolution et en déploiement et s'inscrivent dans une logique qui va s'approfondir dans le cadre du projet et du parcours de soins.

A ce jour, **155 dispositifs MAIA** ont été mis en œuvre sur le territoire national, dont **19 en Ile de France**. Pour l'année 2013, l'appel à projets permettra à 50 dispositifs de voir le jour, dont 7 en Ile de France.

Pour l'Essonne, il est proposé la mise en œuvre de 4 dispositifs MAIA pour l'ensemble du territoire.

Mme RAUZE, Vice-Présidente du Conseil Général en charge des solidarités et de la santé, expose le fait que le dispositif MAIA est un dispositif dont la population a besoin. Elle parle des inquiétudes des CLIC lors de la mise en œuvre des MAIA.

Elle rappelle effectivement que 4 dispositifs devraient voir le jour sur le territoire de l'Essonne. Dans le territoire Nord Est Essonne, le Conseil Général va mettre en place un service public de type Coordination Locale pour l'Autonomie. L'objectif étant de travailler ensemble sur des mêmes pratiques professionnelles avec les équipes du Conseil Général (APA, MDS).

Mme RAUZE s'interroge sur l'absence de représentant du secteur hospitalier public à la réunion de ce jour.

Mme COURTOIS reprend le principe de la composition de la table stratégique. En effet, cette dernière est composée des décideurs et des financeurs du département. Les représentants du secteur hospitalier public auront leur place en table tactique.

Les deux pilotes ont présenté le dispositif d'intégration.

Mme COURTOIS, a retracé l'origine du dispositif. Il reste effectivement à la main du financeur, mais doit permettre collectivement de simplifier les parcours de santé du public cible. Il est nécessaire de rechercher, entre autre, un indicateur de simplification de parcours qui mesure la plus-value du dispositif.

Lors de la présentation des 6 axes du dispositif par les pilotes plusieurs points ont été évoqués :

- A terme, seuls 2 000 situations complexes seront prises en charge par les gestionnaires de cas en Ile de France :
 - Les GC ont entre 35 et 40 situations complexes à suivre,
 - Mr AUSSEIL interpelle sur le faible nombre de situations qui sera suivi. Il est rappelé ici que l'objectif est de faire de la prévention (grâce à une meilleure orientation) de telle sorte que seul un nombre limité de situations sera complexe.
 - Il faudra donc retravailler le moment où les situations basculeront en GC sur notre territoire,
- Concernant le système d'information partagé l'échange a permis de montrer une multitude d'initiatives. Il est important que le futur système permette la saisie à la source et l'interopérabilité.

2- La présentation des pilotes et le descriptif de leur mission

Les deux pilotes se sont présentés mutuellement. Afin d'introduire les pilotes dans leur mission il est convenu que les partenaires présents ce jour reconnaissent les deux pilotes présents légitimes pour porter les dispositifs MAIA chacune sur leur territoire.

Les pilotes ont repris les missions issues du cahier des charges.

Les deux pilotes en amont de la réunion ont proposé une lettre de mission qui permettrait un cadrage de leur mission et une légitimité de représentation vis-à-vis des partenaires.

3- Les territoires :

Les pilotes ont présenté leur territoire respectif. Il a été rappelé par Mme RAUZE, que la pertinence des territoires s'appuie plus sur ceux des CLIC que sur les cantons.

4- La prochaine table stratégique :

Après un temps d'échange, il est convenu que la prochaine table stratégique aura lieu le 4 octobre 2013 à 14h00 au Conseil Général.

5- Le calendrier de mise en œuvre :

Les deux pilotes proposent un calendrier harmonisé de mise en œuvre du dispositif sur les deux territoires, en privilégiant une cohérence pour l'ensemble du département.

Les invités à la table tactique sont présentés à cette occasion et donnent lieu à un échange entre les membres présents. Des points divergents ont été recueillis sur les partenaires représentatifs à convier. Les pilotes devront reproposez la liste des participants à la table tactique rapidement à l'ensemble des partenaires, et notamment à l'ARS qui validera.

Afin de retravailler la liste des points importants sont évoqués :

- L'ARS ne sera pas présente à la Table tactique,
- Les institutions de la table stratégique ne peuvent être à nouveau en table tactique sauf s'elles ont un niveau de représentation de service,
- Il faudra trouver un juste équilibre entre les différents secteurs : sanitaire, social, et médico-social, hospitalier et ville, et le différent statut (associatif, public, et privé à but lucratif).

Mr BOURQUIN propose d'adresser un courrier à l'ensemble des effecteurs et des directeurs pour les inviter à intégrer le dispositif MAIA.

A l'issue des débats, le relevé de décisions suivant est validé :

-la légitimité des pilotes : Afin de légitimer les pilotes dans leur mission il est convenu que les partenaires présents ce jour reconnaissent les deux pilotes présents légitimes pour porter les dispositifs MAIA chacune sur leur territoire.

-la prochaine table stratégique aura lieu le 4 octobre 2013 à 14h00 au Conseil Général

-Une lettre de mission sera rédigée et co signée par le Président du CG et de l'ARS IDF,

-La liste des partenaires conviés en table tactique sera retravaillée par les pilotes.